

# VÉLOO, combien ça coûte ?

Des tarifs légers pour un mode doux.

LOCATION AUX PROFESSIONNELS	À l'année
Tarif entreprises domiciliées dans le périmètre de l'EPN	420 €
Tarif entreprises EPN signataires de la chartre entreprises et quartiers	360 €
Assurance utilisateur facultative	102 €
LOCATION D'ACCESSOIRES	1 mois
Antivol mis à disposition	gratuit
Siège bébé et enfant	3 €
Coffre arrière	5 €
Remorque (2 enfants)	7 €
Rétroviseur	1 €
Klaxon	1 €
Écarteur de danger	0,50 €
Kit clignotant et feu stop	2 €

Le règlement de la location peut se faire :

- À l'agence Véloo : 8, rue Jean Jaurès à Évreux : par espèce, chèque, carte bancaire ou SEPA.
- La location d'un Véloo nécessite un dépôt de garantie d'un montant de 700 € par chèque ou par virement bancaire. La souscription d'une assurance est vivement recommandée.



## VÉLOO, en savoir plus ?

Retrouvez tous les détails téléchargeables de notre offre sur :  
[www.transurbain.com](http://www.transurbain.com), l'appli-mobile TU et  
[www.evreuxportesdenormandie.fr](http://www.evreuxportesdenormandie.fr)



ANTHARES-creation.com

 **L'agence Véloo**

8, rue Jean Jaurès - 27000 Évreux  
[veloo@transurbain.com](mailto:veloo@transurbain.com)  
[www.transurbain.com](http://www.transurbain.com)



UN SERVICE



# UNE AUTRE FAÇON DE SE DÉPLACER AVEC VÉLOO !

Offre entreprises



## Une autre façon de se déplacer avec VÉLOO !

### Le vélo : un mode de transport doux pour vos salariés.

L'agglomération d'Évreux Portes de Normandie met à disposition de votre entreprise des **vélos à assistance électrique** en location longue durée pour vos trajets quotidiens ou celui de vos salariés.

#### Une alternative avantageuse :

- Favorisez le bien-être de vos équipes avec la pratique du vélo.
- **Une nouvelle mobilité** : proposez à vos salariés une autre façon de se déplacer en conjuguant deux énergies : l'électrique et la force de leurs mollets.
- **Protégez l'environnement** en encourageant l'utilisation d'un mode de transport doux.

Découvrez tous les accessoires disponibles en location à l'agence Véloo.

Siège bébé et enfant



Coffre arrière



Remorque



Rétroviseur



Klaxon



Écarteur



Kit clignotant



## VÉLOO, comment ça marche ?

### Vous louez des vélos à assistance électrique pour votre entreprise

La location d'au moins 2 vélos sur 1 an minimum est obligatoire.

### Vous devez fournir les pièces suivantes :

- Une copie de la **charte entreprises et quartiers signée** ainsi que la **convention d'application signée**.
- Un **chèque de caution** ou un virement bancaire pour le nombre de vélos (minimum 2 vélos).
- **N° de SIRET** de l'entreprise.
- Une **attestation de l'entreprise** désignant un référent responsable de l'entretien des vélos et du contrôle trimestriel obligatoire.
- Un **extrait Kbis**.

## VÉLOO, comment s'inscrire ?

- 1** Effectuez votre pré-réservation en ligne sur :
  - [www.transurbain.com](http://www.transurbain.com)
  - l'appli-mobile TU
  - [www.evreurportedenormandie.fr](http://www.evreurportedenormandie.fr)
- 2** Transurbain réceptionne votre pré-réservation et vous recontacte.  
À cette étape, un(e) opérateur(trice) de Transurbain vous contacte sous 72h maximum pour vérifier avec vous la disponibilité du vélo et valider votre dossier.
- 3** Étude et validation de votre dossier complet contenant les pièces à fournir.
- 4** RDV à l'agence Véloo pour finaliser votre location un(e) opérateur(trice) de Transurbain convient avec vous d'un rendez-vous à l'agence pour établir le contrat de location.

- 5** Repartez avec vos **VÉLOO!**

